

A.M., 2025

**Arrêté numéro A-2025-01 de la ministre de la
Famille en date du 27 février 2025**

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité
de placement en vertu de la Loi sur le curateur public

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que l'article 46 de la Loi sur le curateur public
prévoit que le ministre responsable de l'application de
cette loi constitue un comité chargé de conseiller le
Curateur public en matière de placement des biens dont
il assume l'administration collective;

VU que l'article 47 de cette loi énonce que les membres
du comité sont nommés pour un mandat d'au plus
trois ans et que ces membres demeurent en fonction, à
l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient
nommés de nouveau ou remplacés;

VU que l'arrêté du ministre de la Famille en date du
16 juillet 2020 a nommé monsieur Charles Lefebvre
membre du comité de placement pour un mandat de
trois ans;

VU qu'il y a nécessité de nommer monsieur Charles
Lefebvre de nouveau;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE monsieur Charles Lefebvre soit nommé de
nouveau membre du comité de placement pour un mandat
de deux ans devant se terminer le 27 février 2027.

La ministre de la Famille,
SUZANNE ROY

85112

